



BULLETIN MUNICIPAL

de

DUGNY SUR MEUSE

DÉCEMBRE 1993

Mairie de DUGNY - Commission Information :
R. POLLIN - A. GARCIA - R. ILLOUZ - B. JACQUOT - C. JUIF - G. PERIDON

N° 10 / Décembre 1993

SOMMAIRE

I - LA LETTRE DU MAIRE.

II - LA COMMUNE ET SES FINANCES

- Décisions du Conseil
- Travaux Investissements

III - INFORMATIONS PRATIQUES

- Inscriptions sur les listes électorales
- Le prix d'une fuite d'eau
- La benne "déchets verts"
- Les aides aux personnes privées
- Collecte des gros objets

IV - ASSOCIATIONS LOCALES

- Amicale des Anciens de Dugny
- Association des Anciens Combattants de Dugny
- Le Football Club de Dugny
- Le Corps des Sapeurs Pompiers
- Le Comité des Fêtes et Loisirs
- Le Cyclo Loisirs
- Association Communale de Chasse Agréée.

V - CONCOURS VILLAGE FLEURI

VI - EDUCATION

- La rentrée scolaire

VII - ANIMATIONS - LOISIRS

- La garderie municipale
- Calendrier des manifestations 1994
- Un "coin jeunes"

VIII - ILS ONT ÉTÉ A L'HONNEUR

- Cross de New-York
- Anciens Combattants : 4 médaillés
- Fours à Chaux de Dugny : Médailles du travail
- Un Sapeur-Pompier à l'honneur.

IX - VOUS AVEZ LA PAROLE

- La poste communique
- Fours à Chaux de Dugny : Le dépoussiérage des fumées
- Histoire de politesse
- Critiques

X - ÇA BOUGE A DUGNY

- Départ en retraite de Mlle COLOMBO
- Une nouvelle institutrice pour le CM1
- Du nouveau à la boucherie

XI - ETAT-CIVIL

La Commune et ses Finances.

Les Décisions du Conseil.

*Travaux
Investissements*

Décisions du Conseil Municipal.

REUNION DU 31 AOUT 1993.

➔ Accord du Conseil pour l'adhésion de BELLERAY au Syndicat Intercommunal d'Amélioration de l'Habitat sur le Bassin de VERDUN et de VILLERS-sur-MEUSE à la Section Hydraulique du SIVOM de la Vallée de la Dieue.

➔ Le Maire est autorisé à signer le ou les marchés à intervenir ainsi que toutes pièces relatives aux travaux d'extension du cimetière civil et de l'aménagement de la Place des Prés.

➔ Le Conseil donne son accord pour l'achat d'un logiciel "Facturation des Eaux".

➔ Autorisation est donnée au Maire pour la signature d'un avenant au Contrat d'Assurances Multirisques de la C.M.A.M. concernant le risque vol, vandalisme, bris de glace au Centre Social.

➔ Accord est donné au Maire pour la signature d'un contrat avec la Société Gestetner concernant la mise à disposition d'un copieur au secrétariat de la mairie et d'un autre à l'école primaire.

➔ Sur proposition du Maire, le Conseil décide de déclasser du domaine privé communal en domaine public communal les parcelles :
ZM 161 - 163 - 165 - AD 99 - AB 9 - 237 - 16 - AB 244 - 43 - AC 134 -194 - AB 280 - 275

➔ Dans le cadre du développement local 1994, le Conseil décide de proposer et de prendre en charge la partie non subventionnée des opérations suivantes :

HABITAT

- Mise aux normes de l'électricité des logements communaux
- Réfection de la toiture des logements n° 1 - Rue Briquette.
- Ravalement de la façade du Bureau de Poste.
- Ravalement de 30 façades privées dans la limite de la Délibération du 8 Juin 1993.

ESPACES VERTS

- Aménagement d'une placette à l'angle de la Ruelle du Puits.
- Berges du ruisseau Rue Briquette.
- Aménagement d'une placette Lotissement La Redoute.

SPORTS LOISIRS

- Equipement des jardins publics en jeux d'extérieur.

TOURISME

- Circuit de randonnée de la Falouze

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1993

Le budget supplémentaire 1993 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comptables 91-92 du service des eaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil mandate le Maire pour signer un nouveau tarif bleu éclairage public, le gain estimé est de 6.000 Frs / an environ, soit l'équivalent de 1 h. 30 d'éclairage par jour.

Le Conseil donne son accord pour la prise en charge de la dépense relative aux prix accordés lors du Concours Communal du Fleurissement du Village.

Le Maire est mandaté pour la signature d'une Convention avec la Société G.S.M. pour l'aménagement du plan d'eau du "Paquis des Hauts" aux frais exclusifs de l'entreprise.

R. POLLIN

Travaux Investissements.

ÉCOLE PRIMAIRE

- Réfection de deux salles de classe.
- Mise à disposition d'un photocopieur.

ÉCOLE MATERNELLE

- Achat de matériel pour une valeur de 10.000 Frs.

MAIRIE

- Mise à disposition d'un photocopieur.
- Achat d'un lecteur de Microfiches et d'une armoire forte.
- Achat de logiciels pour l'informatisation de secrétariat.

CENTRE SOCIAL

- Les travaux de rénovation sont terminés.
- Le Centre Social équipé de tables, chaises, réfrigérateur, congélateur, cuisinière, téléviseur et magnétoscope, a été mis à la disposition des Associations Locales au cours d'une journée "Porte Ouverte".

C.A.A.P.E.

- Les travaux sont en cours, le bâtiment entièrement rénové avec cuisine, matériel nouveau sera mis à la disposition de la population à la fin du mois de Janvier 1994.

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

- Amélioration du fleurissement du village.
- Création d'un espace vert à l'angle de la Rue Louis Piquet et du CD 134, ainsi que du Pylône du Lavoir.
- Achat de jeux de plein air pour espace vert de la Rue R. Parmentier.
- Les travaux d'aménagement de la Place des Prés commenceront début décembre.
- Illuminations de Noël, c'est parti : une première tranche sera réalisée cette année.

CIMETIÈRE CIVIL

- L'extension du cimetière civil est prévue pour décembre 1993. (Aménagement du terrain, création d'emplacements, d'allées, déplacement de clôtures, nouvelle entrée et parking).

VOIRIE - RÉSEAUX

- Fin de l'amélioration du captage des eaux pluviales Rue Froidos.
- Les travaux de réfection de l'éclairage public de la Cité Sainte-Barbe sont terminés.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Aménagement du Carrefour à l'entrée de la Cité Sainte-Barbe.
- Pose d'un miroir de sécurité à l'angle de la Rue H. Herbin et Rue de Verdun.

TROTTOIRS

- La réfection des trottoirs du Village continue. La tranche 1993 est en cours et a concerné :
 - * La Rue de St-Mihiel
 - * Les Rues des Lilas, des Tilleuls, des Cythises, Passage des Vignes au Lotissement La Redoute.

ACHAT DE MATÉRIEL

- Achat d'une tondeuse à gazon.
- Achat d'un aspirateur pour le Centre Social.
- Achats divers de matériel pour le Centre Aéré.

ACHAT DE TERRAINS

- Dans le but d'améliorer son domaine foncier, la commune a acheté un terrain Rue de Verdun, cadastré AB n° 44 et d'un terrain situé Route de Landrecourt au lieu-dit "La Grande Dame" cadastré ZM n° 53.

ASSAINISSEMENT

- L'assainissement est un devoir pour lequel la commune est partie prenante, les études en cours commencent à aboutir. Lors de notre prochain journal nous espérons pouvoir vous présenter la solution qui sera retenue par le Conseil Municipal.

LOGEMENTS H.L.M.

- Enfin les travaux de construction de 5 logements HLM ont vu le jour, grâce à l'obstination de la Municipalité qui a présenté plusieurs années de suite des dossiers. A quand l'aménagement de l'ancien presbytère en logements sociaux ?

R. POLLIN

*Informations
Pratiques.*

INSCRIPTION sur LES LISTES ELECTORALES.

Toute personne non inscrite sur les listes électorales et désirant exercer son droit de vote en 1994 est priée de se faire inscrire **avant le 31/12/93**.

Cette inscription concerne particulièrement **les jeunes qui auront 18 ans au 28/02/94**.

LE PRIX D'UNE FUITE

La consommation moyenne journalière par consommateur est estimée entre 150 et 200 litres. Cela représente une facture annuelle, pour un foyer de 4 personnes, de l'ordre de 1.000 F.

Une fuite, même minime, coûte très cher :

- une goutte d'eau, 4 litres/heure, soit 35 m³/an.
- un mince filet d'eau, 16 litres/heure, soit 140 m³/an.
- une petite fuite à la chasse d'eau, 30 litres/h, soit 263 m³/an.
- un écoulement, 80 litres/heure, soit 700 m³/an.

Lorsque la fuite n'est pas apparente, le problème est plus délicat. Avant le compteur, c'est la responsabilité du service des eaux qui est engagée ; après le compteur, c'est à l'abonné d'assumer le coût de la fuite, même s'il s'agit d'un joint de sortie de compteur.

Notre conseil. Si votre consommation relevée au compteur vous paraît excessive, vérifiez avant tout qu'il n'y a pas de fuite sur votre réseau (robinets d'évier, baignoires, chasse d'eau, etc...).

De même, assurez-vous que, tous robinets fermés, votre compteur ne "tourne" pas, ce qui pourrait indiquer une fuite sur les canalisations enterrées ou encastrées dans les murs.

LA BENNE A DECHETS VERTS - RAPPEL

La benne à déchets verts, mise à votre disposition à l'entrée du village, ne doit être utilisée que pour des dépôts provenant du jardin : taille d'arbres, tonte de gazon, etc...

Nous rappelons qu'il est strictement interdit d'y déposer :

- vos déchets ménagers : ceux-ci étant ramassés tous les vendredis par la Sté DECTRA.
- vos gravats (pierre, ciment ou gros matériaux divers).

Nous prions les personnes qui abusent de cette situation depuis quelques temps de bien vouloir se conformer à cette réglementation et d'utiliser la benne correctement.

Les Aides aux Personnes Privées.

Si au cours de l'année 1994, certains souhaitent entreprendre des travaux de rénovation, d'amélioration, ou de gros-œuvre dans leur résidence principale, le CMAL (Centre Meusien d'Amélioration du Logement) vous propose différents types de prêts, subvention ou prime.

PRÊTS ACCORDÉS PAR LES CAISSES DE RETRAITE.

Bénéficiaires.

- Personne d'au moins 55 ans, percevant une retraite.
- Propriétaire ou locataire en résidence principale.

Conditions de ressource.

- Au cas par cas.

Nature des travaux subventionnables.

- WC, Salle de Bain, Chauffage... en général travaux favorisant le maintien à domicile.

Montant et Taux des Prêts.

- Taux variant entre 1 % et 3 % et selon les caisses de retraite.

SUBVENTIONS DES CAISSES DE RETRAITE.

Bénéficiaires.

- Personnes d'au moins 60 ans, percevant une retraite.
- Propriétaire ou locataire en résidence principale.

Conditions de ressources.

- Selon barème établi par la caisse de retraite.

Nature des travaux subventionnables.

- Egalement dans le cadre du maintien à domicile : WC, Salle de Bain, Chauffage, Raccordement du tout à l'égout...

Montant des Subventions.

- Varié en fonction des caisses.

Exemple : Régime Général de la Sécurité Sociale au 01/01/93.

Aide maximale : 10.351,80 Frs pour 5 ans.

PRIME A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT.

Bénéficiaires.

- Propriétaires occupants ou usifruitiers (actifs ou retraités) d'une maison d'habitation de **20 ans minimum**, qui est leur résidence principale.

Nature des Travaux primables.

- Mise aux normes minimales d'habitabilité.
- Travaux d'économie d'énergie.
- Travaux d'isolement acoustique.
- Travaux d'accessibilité.
- Gros-œuvre pour la conservation de l'immeuble.

CONDITIONS DE RESSOURCES	MONTANT DE LA PRIME
<p>Personnes défavorisées</p> <p>Les ressources ne doivent pas dépasser 50 % des plafonds pour l'obtention des prêts P.A.P.</p>	<p>➔ 35 % du coût réel des travaux avec un maximum de 24.500 Frs par logement.</p>
<p>Classiques en secteur ou P.I.G.</p> <p>Les recettes ne doivent pas dépasser 70 % du plafond PAP.</p>	<p>➔ 20 % du coût réel des travaux avec un maximum de 14.000 F par logement.</p> <p>➔ 25 % du coût réel des travaux avec maximum de 17.500 Frs par logement. (en P.I.G.).</p>
<p>En O.P.A.H.</p> <p>Les ressources ne doivent pas dépasser 85 % du plafond P.A.P.</p>	<p>➔ 25 % du coût réel des travaux avec un maximum de 17.500 Frs par logement.</p>
<p>Personnes handicapées.</p> <p>Les ressources ne doivent pas dépasser 100 % du plafond P.A.P.</p>	<p>➔ 50 % du coût réel des travaux avec un maximum de 20.000 Frs par logement.</p>

PRÊT DÉPARTEMENTAL.

Bénéficiaires.

- Propriétaires ou locataires en résidence principale.
- Nécessité d'un garant pour personne âgée de plus de 55 ans.

Conditions de ressources.

- Revenu imposables ne devant pas dépasser 100 % du revenu permettant l'obtention d'un prêt PAP.
- Exemple :** 1 couple / 3 enfants / 1 seul salaire : RI inférieur à 119.688 F.

Taux - Durée.

- Taux global de 7 % remboursable sur 5 ans.

SUBVENTION ACCORDÉE PAR L'INSTANCE LOCALE DE GÉRONTOLOGIE.

Bénéficiaires.

- Toutes personnes d'au moins 60 ans, propriétaires ou locataires en résidence principale.

Conditions de ressources.

- Aucune condition particulière.

Nature des travaux engagés.

- Mise aux normes minimales d'habitabilité, favorisant le maintien à domicile.

Montant des aides.

- Au cas par cas - Variation de 0 à 7000 Frs (environ)
et à peu près 12.000 Frs si la personne est handicapée.

SUBVENTIONS ANAH.

Bénéficiaires.

- Propriétaires bailleurs ou locataires de logements non meublés, loués au titre de résidence principale.

Conditions.

- Aucune condition de ressources n'est requise.
- Travaux réalisés par **des professionnels OBLIGATOIREMENT.**
- Obligation de louer pendant 10 ans (dérogation à 5 ans pour reprise du logement au bénéfice d'un ascendant ou descendant).
- Modalités particulières pour des locaux professionnels ou commerciaux (se renseigner).

Nature des travaux subventionnables.

- Travaux de gros-œuvre, de remise en état d'immeuble.
- Travaux de mise aux normes d'habitabilité.
- Travaux d'économie d'énergie.

Montant des subventions.

- 70 % pour les interventions spéciales à caractère social (plafond 40.000 F).
- 40 à 70 % pour les programmes sociaux thématiques.
- 25 % - 30 % - 35 % en OPAH, avec conventionnement.
- 25 % en secteur diffus - P.I.G. ou OPAH.

(Sources : Document CMAL)

IMPORTANT

Dans tous les cas, si vous pensez pouvoir prétendre à l'une de ces aides, il convient de vous adresser à la Mairie de DUGNY, qui vous donnera la procédure à suivre pour le montage de dossier. Mieux vaut vous renseigner correctement AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX ou de SIGNER UN BON DE COMMANDE FERME. Tous travaux ne peuvent commencer qu'après accord des caisses susceptibles de vous attribuer un prêt ou une subvention.

C. JUIF

Collecte des Gros Objets.

La Société DECTRA procèdera à la collecte des gros objets le JEUDI 23 DÉCEMBRE 1993

Nous vous rappelons que ne sont pas compris dans la dénomination gros objets :

- Les gravats et débris issus de travaux de démolition publics et particuliers,
- Les déchets artisanaux, commerciaux et industriels,
- Les pneus,
- Les monstres ménagers, qui en raison de leur poids ou leur mesure ne pourraient entrer en l'état dans le véhicule de collecte ou ne pourraient être chargés par deux personnes habilitées au transport lors de cette collecte.

Exemples : carcasses de voitures, poêle en fonte, grosse ferraille,
poutre de démolition de maison individuelle.

- Et tous déchets incompatibles avec l'activité de classement en lieu de traitement :

Exemples : produits toxiques, huile de vidange, piles.... etc.

Nous comptons sur votre compréhension.

R. POLLIN

*Associations
Locales.*

Amicale des Anciens.

Depuis la parution du Bulletin Municipal n° 9 de Juin 1993, les Anciens ne sont pas restés inactifs puisque le **14 octobre dernier**, 54 d'entre eux ont participé à une croisière sur la Moselle au départ de Sierck-les-Bains et à la visite de la Cathédrale de Trêves et de la Porte Nègre. Malgré la grisaille du temps, il leur a été plaisant d'admirer entre les plats d'un repas copieux, les collines mosellanes, aux multiples rangées de vignes aux couleurs automnales, fraîchement dépouillées de leurs grappes.

Le **21 novembre**, 82 "Séniors", pour la plupart inscrits à l'Amicale, ont apprécié le banquet offert par le Comité Communal d'Action Sociale (CCAS) aux habitants de la commune âgés de 65 ans, et dégusté le magnifique plateau de desserts si bien présenté par le personnel du Restaurant du Parc. Ce fut l'occasion d'applaudir et de féliciter les époux Fléaux Guy et Marthe, pour le 50e anniversaire de leur mariage à Tulle. Un grand merci à notre municipalité.

Pour Noël, une vingtaine de boîtes de chocolats ont été distribuées aux personnes adhérentes malades, empêchées d'assister au banquet.

Voici les dates de l'agenda retenues pour le 1er semestre 1994 :

* AU CENTRE SOCIAL

- 9 janvier Tirage des Rois
- 6 février Goûter de la Chandeleur.
- 24 février Conférence audio-visuelle
La Sicile d'hier et d'aujourd'hui.
- 13 mars Goûter de la Mi-Carême.



* A LA SALLE DES FÊTES

- Jeudi 28 avril Journée de la forme
- Jeudi 12 mai Ascension - Vente-Exposition avec dégustation de gaufres, beignets, etc...

Pour alimenter ce jour là, une grande tombola, vous pouvez nous apporter, **dès à présent**, des lots qui permettront à chaque billet vendu au cours de la semaine précédente, d'être gagnant.

Merci à tous les généreux donateurs.

- Début juin Voyage d'été traditionnel.
- La vente des PIN'S de l'Amicale (25 Frs) se poursuit avec succès. Une certaine quantité est encore disponible.

Quelques précisions sur la journée de la forme du jeudi 28 avril.

Elle consistera à rassembler plus de 200 Aînés Ruraux du Secteur III venant de Stenay, Etain, Dieue, Sommedieue, St-Maurice-sous-les-Côtes, Fresnes, Vigneulles, etc... afin de leur faire découvrir, le matin, le paysage autour de DUGNY, par l'intermédiaire de deux parcours de santé, de longueur différente, marche effectuée à leur rythme. Le repas sera ensuite tiré des sacs dans la salle des fêtes, depuis peu rénovée et l'après-midi agrémentée par diverses activités reposantes.

La place de la République risque donc d'être très encombrée ce jeudi.

Depuis octobre, chaque jeudi après-midi, de 14 h. à 17 h. 30, une vingtaine d'Anciens se retrouvent dans les locaux très bien aménagés et fort confortables du Centre Social. Les parties de cartes ou de scrabble se





succèdent, tandis qu'un autre groupe s'occupe de tissu et de couture, etc...

La salle pouvant accepter 60 personnes, nous serions heureux d'y accueillir d'autres adhérents à l'Amicale pour y déguster une part d'excellente "pâtisserie maison" arrosée d'un verre de rosé et d'une bonne tasse de café.

Toute personne, âgée de 55 ans et plus, peut donc demander sa carte de l'Amicale, moyennant une cotisation de 45 F pour 1994 et, ainsi, adhérer à la Fédération Départementale et Nationales des Aînés Ruraux, afin de profiter de nombreux avantages. treize nouvelles adhésions ont déjà été enregistrées pour 1994. Pour cela, il suffit simplement de s'adresser à la Président ou aux responsables de chaque quartier.

C'est, je pense, une façon de participer à la vie associative, afin d'éviter le repli sur soi-même et la solitude souvent néfastes à la santé physique et morale de tous les Anciens.

Bienvenue au Club à toutes les bonnes volontés !

La Présidente,

N. MIRAUCOURT

Association des Anciens Combattants.

En 1993, nous avons encore à déplorer la disparition de deux de nos camarades :

- Mrs AGOMESSI dit SOLY et COLSON Ernest.

Néanmoins, nous observons avec satisfaction la stagnation de nos effectifs puisque l'Association compte toujours 33 membres adhérents grâce à quelques nouveaux venus nous rejoindre. A ce sujet, nous estimons que nous pouvons encore mieux faire car de nombreux anciens combattants d'AFN n'ont toujours pas été tentés de prendre leur carte, Hélas ! Et pourtant, une ambiance très amicale règne désormais dans notre Association et la cohabitation Anciens 39/45 - T.O.E. et A.F.N. se vit dans les meilleures conditions. Rappelons à ce propos la répartition de nos effectifs :

- Anciens Combattants 14/18 = 1
- Anciens Combattants 39/45 = 13
- Anciens Combattants T.O.E. = 3
- Anciens Combattants A.F.N. = 16

La porte est grande ouverte à tous les Anciens Combattants et nous espérons que ceux qui hésitent encore, feront rapidement le pas afin de rejoindre une équipe dévouée à l'écoute de leurs problèmes. Cotisation annuelle : 60 Francs (y compris l'abonnement à La Charte).

21 octobre 1993

Assemblée Générale qui s'est tenue au Centre Social. 21 camarades étaient présents.

A l'Ordre du Jour :

- Renouvellement du Bureau
- Montant de la cotisation
- Participation aux cérémonies du 1er novembre au cimetière militaire
- Organisation du Banquet du 11 novembre.
- pot de l'amitié.

28 octobre 1993

Réunion du Bureau ayant pour principal objectif, l'élection du nouveau secrétaire :

- | | |
|------------------|-------------------------|
| - Président | M. ROOS André |
| - Vice-Président | Mme PIQUET Marguerite |
| - Secrétaire | M. ANTOINE Georges |
| - Trésorier | M. LEGRANDJACQUES Serge |
| - Porte-Drapeau | M. PEIFFER Denis |
| - Membres | M. VIBRAC Maurice |
| | M. WITTMANN André. |

1er novembre 1993

Près de 25 personnes étaient présentes au cimetière militaire de Dugny. Belle délégation composée de Madame le Maire et de ses adjoints ainsi que des Anciens Combattants pour le dépôt de la gerbe offerte par l'Association.

11 novembre 1993

Commémoration du 75ème Anniversaire de l'Armistice de 1918. A l'issue de l'office religieux, une très nombreuse assemblée s'est regroupée devant le Monument aux Morts où une gerbe fut déposée par Monsieur ROOS. Les enfants des écoles se sont exprimés par des chants patriotiques et de paix et à l'issue du discours de Madame le Maire, c'est M. Pierre MÉCHIN, Conseiller Général du Canton qui a eu l'honneur de remettre les médailles du Combattant à quatre de nos camarades :

- Mrs GUILIANI Michel - HENRY Gilbert - LECIERGE Georges - POLLIN Robert.

Banquet réalisé également au Centre Social avec près de 50 convives et la présence fort appréciée de Madame le Maire. Ambiance habituelle très chaleureuse.

Cette année, à l'initiative de Serge LEGRANDJACQUES et grâce à sa participation active, l'Association a créé son propre pins. 400 pins qui ont reçu, il n'est pas inutile de le signaler, un accueil éblouissant auprès de la population. Un pins très original qui ne manque pas d'intérêt et qui a su émouvoir les habitants de Dugny et des environs. Au nom de l'Association, nous disons un grand merci à l'équipe qui a eu le courage de la diffuser.

Dès le lendemain du Banquet, sept de nos camarades malades et ne pouvant se déplacer, se sont vus remettre un colis par l'Association. Nous leur souhaitons meilleure santé et un prompt rétablissement. Dans quelques jours, l'année 1993 va s'éteindre avec son lot de joie mais aussi de tristesse. L'Association des A.C. de Dugny souhaite à tous ses adhérents et à leurs familles, mais aussi à toute la population, beaucoup de santé et de bonheur pour cette année 1994.

Qu'elle nous amène vite la PAIX, que l'égoïsme des peuples et des dirigeants internationaux laisse place à l'amitié et à la tolérance pour qu'enfin cessent toutes ces guerres affreuses sur tous les continents.

Le Secrétaire,

G. ANTOINE

Le Football Club de Dugny.

Franchement, personne ne niera que la Fête du 19 Juin 93, à l'occasion du 40ème Anniversaire du Club, a marquée la population de DUGNY... !

La réussite de cette journée a permis de rassembler des anciens joueurs et leurs supporters d'alors qui, pour certains, ne s'étaient revus depuis des décennies ; séparés par leur travail ou leur vie familiale. Cette journée, en présence de Monsieur Raymond LHOIST, Président d'Honneur du Club, a permis à chacun de se rappeler qu'un jour, au FCD, ils ont évolué, mais aussi vécu des moments agréables d'amitié et de sympathie. Des matchs ont suivi, où certaines "valeurs" ont encore pu être reconnues, suivis d'un "Buffet Dansant" (ayant rassemblé 400 personnes) qui s'est prolongé tard dans la nuit, avant de se quitter en souhaitant qu'une telle initiative puisse se renouveler plus souvent.

CETTE FÊTE AMÈNE QUELQUES RÉFLEXIONS... !

- * L'attachement à un club sportif marque les individus toute leur vie...
- * L'amitié existe réellement, malgré les différents (inévitables) qui peuvent opposer les personnes au cours d'une vie...
- * Le FCD a prouvé, une fois encore, que son rôle associatif et mobilisateur reste intact au travers des années, et que celui-ci est reconnu et soutenu de tous dans la commune...
- * Que dans ces périodes de difficultés dans la vie de tous les jours, dans ces périodes de déchirements, les personnes savent encore s'apprécier...
- * Qu'un Club sportif, dépasse les limites de la pratique du Sport en créant des amitiés et des liens que rien ne peut détruire...

Pour confirmer cette analyse, nous allons, le samedi 9 janvier prochain, décorer 3 de nos membres de la médaille de la Ligue de Lorraine de Football pour leurs activités depuis plus de 15 années au Club :

- Joël BEAUCHET - Olivier CÉGLARECK - Patrick GABRIEL

Avec nos félicitations, nous les remercions pour leur dévouement sans compter à la cause du Football dans notre village.

Quel exemple pour les jeunes... !

Vraiment, nous pouvons dire qu'avec ses 130 licenciés, ses 4 équipes séniors, ses équipes de jeunes, sa vingtaine de dirigeants qui se dépensent sans compter malgré l'ingratitude de certains ; le Club vieillit bien et que nous atteindrons le 50ème Anniversaire sans trop de problèmes... !

Le Président du FC DUGNY,

Guy PERIDON



FAIRE LA FÊTE, C'EST BIEN...

Mais le lendemain, il faut ranger, nettoyer, etc...

* 20 Juin 1993 *

Le Corps des Sapeurs Pompiers de Dugny.

Les sapeurs pompiers vous informent des précautions à prendre lors d'un feu de cheminée :

- 1 - Fermer le tirage de votre cheminée ou chaudière immédiatement,
- 2 - Ne pas paniquer et appeler les sapeurs pompiers de Dugny.
- 3 - Les sapeurs pompiers vous conseillent de faire un ramonage de vos cheminées au moins 1 fois par an ou si nécessaire plusieurs fois dans l'année.

Cette année nous sommes intervenus sur des sinistres tels que : Nids de guêpes ; Accident de la circulation ; Feu de cheminée ; Feu de friches etc...

Nous continuons encore cette année notre formation avec le Centre de Secours principal de Verdun, ainsi que nos manœuvres mensuelles. Nous rappelons à la population de Dugny et Billefont que nous sommes là pour assurer leur sécurité à tout moment de la journée et de la nuit.

Le Corps des Sapeurs Pompiers de DUGNY remercie les habitants de DUGNY et BILLEMONT pour votre bon accueil et votre générosité lors de son passage avec ses calendriers.

*Le Corps des Sapeurs Pompiers de Dugny
vous présente ses Meilleurs Vœux pour l'Année 1994.*

Dugny Fêtes et Loisirs.

Les années se suivent et se ressemblent plus ou moins. Pour le Comité Dugny Fêtes et Loisirs, l'année 93, année du dixième anniversaire, voulait donner une idée nouvelle au niveau animations et festivités de notre village. Nous sommes, comme beaucoup d'autres localités en France, victimes du désintéressement de la vie associative locale occasionné par les overdoses de loisirs que distillent les médias et autres galaxies. Aussi pour sortir les gens de leur cocon, il faut innover, voir se surpasser, chose très peu évidente de nos jours...

L'année 1993 a connu :

- Le carnaval du 28 février.

Une fête qui fut jadis très prisée et qui retombe un peu dans le désintéressement.

- Le rallye pédestre du 30 mai.

A vu un changement avec le but de la promenade, qui cette année, était le magnifique cadre de verdure qu'est l'Ermitage de St-Marcel qui nous a été généreusement mis à disposition par M. le Curé d'ANCEMONT. Une participation record de marcheurs avaient répondu présent et avaient affronté les caprices du temps, qui ce jour-là n'était pas de la partie. Mais la journée fut une réussite.

Pour la première fois en 1993, le **27 juin**, nous nous lançons dans la farandole des Foires à la Brocante. C'était peut-être un premier pas timide mais très prometteur. Nous remercions les instigateurs de l'idée et nous avons eu des encouragements de gens du village et nous allons en 94 faire revivre la Rue Basse aux heures de gloire des Foires Villageoises.

- **Le 14 juillet** n'a pas failli à la tradition. Le cortège et ses lampions de la retraite plaisent beaucoup aux jeunes et moins jeunes. La Fête Nationale s'est terminée par un feu d'artifice. Nous regrettons de n'avoir pu réaliser l'animation musicale et nous en excusons mais nous n'avions pas assez de bras pour donner une suite à ces festivités. En effet de nombreux membres actifs étaient absents en cette période de vacances.

- **Le 4 décembre : Saint-Nicolas.**

Quelle surprise à la rentrée d'apprendre que la Salle des Fêtes ne serait pas à notre disposition pour les fêtes de la St-Nicolas. Qu'à cela ne tienne ! Après tout c'est initialement une fête religieuse, pourquoi pas la célébrer à l'église. De suite l'Abbé Bieber fut partie prenante et avec la complicité d'une équipe de jeunes et moins jeunes, "la bande à Geniou", un spectacle retraçant la Légende de St-Nicolas fut reconstitué en mini "son et lumière". Cela a pu choquer, mais l'église est un lieu de rencontre et beaucoup de fêtes d'origine religieuses ont perdu de leurs valeurs votives et sacrées au profit de notre société de plaisir et de consommation. Un petit retour aux sources n'est-ce pas.... Un grand merci à tous, à M. le Curé, aux acteurs et bénévoles qui ont prêté leur concours à la réussite de la Fête de St-Nicolas, aux enfants et parents qui sont venus nombreux assister à la visite du St-Patron de la Lorraine.

Pour 1994, le comité attend l'achèvement des travaux de la Salle des Fêtes et prévoit de réaliser **courant mai, un super loto** avec le lendemain un thé dansant. **Courant mai**, aura lieu également le **rallye pédestre**. Les mordus des chemins creux et les fervents de grand air et de grillades peuvent déjà préparer leur équipement.

En juin, la Foire à la Brocante de la Vieille Eglise verra sa deuxième célébration. Nous convions, dès maintenant, les gens du village à mettre de côté leurs objets à vendre. N'hésitez pas "tout se vend". Un spectacle de rue, hors du commun, pour DUGNY avec cette année des surprises.

- **14 juillet : Défilé aux Flambeaux avec des cavaliers, un feu d'artifice et Fête Populaire.**
De quoi ravir tout patriote !

- **Les 3 et 4 décembre : Fête de Saint-Nicolas.**

Ces 2 jours verront la visite de Saint-Nicolas, une grande soirée loto et dimanche un thé dansant.

*Le Comité,
une équipe de bénévoles
qui ne demande qu'à s'agrandir et augmenter ce cercle de copains,
qui, quelques week-ends par an, s'affaire à mettre sur pieds
des animations,
quelques notes de gaieté
dans un village
où il fait bon vivre !*

Dugny Fêtes et Loisirs.
P. TINTI

Cyclo-Loisirs Dugny.

Eu égard à la qualité de ses organisations précédentes et malgré la faiblesse de son effectif, le C.L. Dugny avait été chargé d'organiser le 27 juin le Critérium Régional UFOLEP de Cyclospor.

Dès le début de l'année, la machine était en route et ce furent tour à tour : les déclarations en préfectures des parcours et hommes, la recherche des signaleurs devant assurer la sécurité, la création d'un fanion souvenir de l'événement, les documents à envoyer dans les clubs, le choix des coupes...

Les derniers jours furent "chauds" avec des changements d'itinéraires de dernière minute (gravillons), des trous à combler, des virages à balayer, des flèches à peindre sur les différents parcours.

Enfin, le jour "J", ils vinrent nombreux, les concurrents et la journée était belle quoique avec beaucoup de vent. Il en vint de 16 clubs, des 4 départements, le club de Bussany -Haute Moselle- parcourait 500 km aller-retour pour participer.

Peu de problèmes en course, les commissaires étaient nombreux et bien équipés. Les arrivées dans la côte de la Rue de Verdun furent disputées et les classements assez faciles à établir, malgré la circulation très dense à ce moment là. Belle victoire de J.L. Garnier du Club de Thionville dans la course principale.

La remise des bouquets et des coupes eut lieu à la salle des fêtes en présence des personnalités invitées, des organisateurs, des coureuses et de leurs amis et parents. Ce fut l'occasion pour le C.L. Dugny de remercier tous ceux qui apportèrent leur contribution à la réussite de cette journée : adhérents, nombreux amis, la commune de Dugny, les pompiers, les clubs meusiens UFOLEP. La journée se termina autour d'un pot de l'amitié.

Contacts : Maryse TANARÉ - Claude JORIS

DERNIÈRE MINUTE

**La traditionnelle Randonnée Cyclo de DUGNY
aura lieu**

le Dimanche 29 mai 1994.

**Comme à l'habitude, les habitants de DUGNY
y sont invités gracieusement.**

Alors, à bientôt !

Des nouvelles de l'ACCA

(Association Communale de Chasse Agréée)

Six années après, la section bois de l'A.C.C.A. peut dresser un bilan de ses activités :

- en 1988 : 14 chasseurs - 6 chevreuils et 1 à 2 sangliers.
- aujourd'hui : 21 chasseurs - 49 chevreuils, 10 sangliers en moyenne par saison.

Nous sommes passés de la théorie de la gestion à sa pratique.

L'ensemble de nos chasseurs sont entrés de plein fouet dans ce monde de chasse, quelque soit l'âge et l'expérience en la matière. Le chasseur d'aujourd'hui, identifie d'abord et prélève ensuite s'il y a lieu.

Un éleveur conserve ses reproducteurs et vend les jeunes de l'année. Au nom de cette logique, le chasseur devient un gestionnaire et de moins en moins un prédateur. Mais cette pratique de la chasse aux bois est dévoreuse de surface : si le chevreuil est assez casanier, la gestion du sanglier nécessite de plus grands espaces. Faute d'une surface suffisante dans notre cas, la gestion du sanglier finit par dépendre du comportement parfois aléatoire des voisins, nourriture, pression de chasse, respect des consignes de tir.

De nombreux efforts ont été tentés en termes de voisinage "les comptages" chevreuils effectués à Dugny servant de référence pour le secteur, il faut admettre que le retour du balancier est décevant, nous devons souvent compter sur nous-mêmes.

L'A.C.C.A. est aujourd'hui à la croisée des chemins, elle veut continuer de rassembler les chasseurs du village et réunifier la forêt communale. Le patrimoine constitue un tout indivisible, dont nous avons été chargés et que nous léguerons à nos enfants.

Le Président,
Bernard OUDIN

Le Secrétaire,
Dominique HENRY



St-Hubert à l'A.C.C.A. de DUGNY.



Sanglier coté, sanglier pesé.

*Concours
Village Fleuri.*

Fleurissement du Village.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL.

DUGNY a été de nouveau classé 4e par le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse (3e Catégorie Communes dont la population est comprise entre 500 et 2000 habitants).

Cela fait 2 années consécutives que nous tenons cette position. Il nous reste en 1994 à mériter de nouveau cette place, ou peut-être faire mieux.

La commune s'y emploie. **Quelques beaux projets sont à l'étude :**

- de nouvelles placettes engazonnées et plantées d'arbres d'agrément sont prévues (Route de Verdun, Rue des Prés).
- l'aménagement des bords du ruisseau (Rue Briquette).
- la création de nouvelles aires de jeux pour les enfants...

Toutes ces futures réalisations, subventionnées en partie par le Conseil Général de la Meuse, viendront d'ici 2 ou 3 ans embellir le village.

A l'honneur :

Dans le cadre du Concours Départemental, M. CATILLON Pierre (Lotissement de la Redoute) à Dugny s'est vu attribuer un 7e Prix dans la Catégorie "Maisons Fleuries" (balcons et terrasses). Toutes nos félicitations.

Pour mémoire, M. CATILLON avait obtenu en 92 un 1er Prix au titre du Concours Communal.

CONCOURS COMMUNAL.

L'effort financier et la participation active de la commune dans ce domaine, sensibilisent beaucoup d'entre nous, et c'est avec grand plaisir que nous avons pu admirer vos réalisations florales sur vos balcons, jardins, murets, halles, devant de porte... Nous vous remercions vivement d'améliorer chaque année notre cadre de vie.

I - Les résultats du Concours.

Cette année, le jury, composé de 9 membres, parmi lesquels les gagnants du concours 92 et un maître en la matière, M. LEMOY (fleuriste) a eu la lourde tâche de sélectionner les gagnants 93.

Après discussion, le jury sélectionne les maisons qui méritent une notation. Chaque membre de ce jury, en toute confidentialité et sans concertation, attribue alors une note à chacune de ces maisons selon les critères suivants :

- 5 points : pour l'état des lieux, la propreté.
- 5 points : pour le choix des matériaux.
- 5 points : pour l'originalité.
- 5 points : appréciation personnelle.

Dès la fin de la visite, les 9 fiches de travail sont ensuite ramassées et la classification s'établit en fonction du total des points obtenus.

Il n'y a donc pas de place au favoritisme dans ce concours...

C. JUIF



II - Les classements.

1. CATÉGORIE MAISONS ET JARDINS.

	Total des points
1er Prix : DEGESNE Didier	148
2e Prix : FLOSSE Pascal	142
3e Prix : PERIDONT Jean-Pierre	139
4e Prix : GURDAK Antoine	128
5e Prix : ROUX Claude	125
6e Prix : MANGIN Marc	124
7e Prix : OUDIN Reine	120
8e Prix : WERNER Jean-Paul	111
9e Prix : BOUCHER Michel	107
10e Prix : HENRY Noël	104

2. CATÉGORIE FAÇADES ET BALCONS.

1er Prix : KOWALZAK Jean	161
2e Prix : OUDIN Lucien	143
3e Prix : VIGNON Michel	134
4e Prix : COIRNOT Gérard	125
5e Prix : SPIELMANN Robert	122
6e Prix : STEIN Bernard	118
7e Prix : PETTAZZONI Bruna	114
8e Prix : ARNAUD Jean	111
9e Prix : JOUDA Solange	102
10e Prix : HUMBERT (cantine de Dugny)	97

3. - CATÉGORIE TALUS

(nouvelle catégorie depuis cette année).

1er Prix : OUDIN Lucien	145
2e Prix : PERIDONT Jean-Pierre	119

Dans cette catégorie, il est tenu compte des réalisations du printemps.

Cela fait maintenant 3 années que le Concours Communal a été mis en place. Nous invitons les gagnants précédents (qui ne peuvent être sélectionnés l'année suivante) à tenter leur chance au niveau départemental.

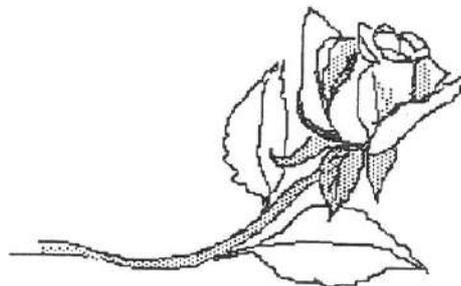
Dans le cadre du Concours Départemental, l'inscription est obligatoire. Courant avril, les imprimés sont à votre disposition en Mairie. **Le Jury Départemental** effectue la visite des maisons et jardins courant juillet. Nous vous rappelons que le Concours Départemental et le Concours Communal sont deux concours distincts.

III - Remise des Prix.

Des bons d'achats de 800 F (1er Prix) - 500 F (2e Prix) - 300 F (3e Prix) ont été remis aux gagnants pour les 3 premiers de chaque catégorie, ainsi que des diplômes d'honneur pour les autres.

Comme d'habitude, une sympathique cérémonie, organisée par la Mairie de Dugny a permis à tous nos lauréats de parler... de quoi ? Mais de jardins... bien évidemment !

C. JUIF



Education.

La rentrée à l'école primaire.

Un effectif de 100 élèves, deux nouvelles classes rénovées cet été par la commune et la poursuite de l'aide à la lecture en CP / CE 1 : voilà en quelques mots la rentrée à l'école primaire. Une nouvelle promotion de 16 CP pour remplacer autant de CM 2 accédant à la 6ème, nous vaut de rester caler à nos cent élèves (avec toujours 14 enfants issus de LANDRECOURT - LEMPIRE). Il nous reste à espérer que les classes d'âge actuellement à l'école maternelle repassant la barre des 20 élèves, sinon nous connaissons une chute de nos effectifs dans les prochaines années.

Après la salle polyvalente l'an passé, c'était autour des salles de classe de CM 1 et de CM 2 de bénéficier d'une remise en état qui en fait des locaux plaisants à vivre.

Au terme de 31 années d'exercice dans l'école, Mademoiselle COLOMBO a selon l'expression consacrée, fait valoir ses droits à la retraite. Nous saluons la carrière exemplaire de notre collègue qui a donné le meilleur d'elle-même à plusieurs générations d'écoliers de la cité.

Madame Maryelle WALNER, venant de l'école élémentaire de LACROIX-sur-MEUSE, est donc venue compléter l'équipe enseignante. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne réussite à DUGNY.

Ce qui faut que notre structure pédagogique se présente ainsi :

- un CP de 16 élèves (Mlle AUBOIN)
- un CE 1 de 20 élèves (Mme PEIFFERT / M. ROUYERE)
- un CE 2 de 24 élèves (M. WILLAUME)
- un CM 1 de 24 élèves (Mme WALNER)
- un CM 2 de 16 élèves (M. REEB).

Les maîtres et les parents soulignent les retombées très positives de l'aide à la lecture confiée à Monsieur VARNIER. Il s'agit d'intervenir au plus tôt pour éviter que les retards ne s'amplifient, de mieux coller aux besoins individuels dans le cadre de petits groupes. 13 élèves de CP et de CE 1 bénéficient de 9 heures hebdomadaires de soutien. Autre plus de notre environnement scolaire : l'éveil musical. Cette année, les CE 1 (pour la 3e année) et les CP (pour la 2e année) suivent chaque lundi après-midi une heure de musique sous la houlette de Catherine GENIEL, musicienne intervenante. Cet enseignement est entièrement pris en charge par la commune.

Bonne année scolaire à toutes et à tous.

Le Directeur.

L'école maternelle.

Effectifs : Les effectifs de l'école maternelle, cette année, restent stables par rapport à ceux de l'an dernier : 66 enfants ;

- 18 en grande section chez Mme COLAUTTI
- 21 en moyenne section chez Mme BASTIEN
- 27 chez Mme DEMOULIN en petite section.

Elections du Comité de Parents :

Les élections ont eu lieu le samedi 16 octobre.

- Nombre d'électeurs : 61
- Nombre de votants : 43
- Bulletins nuls : 5
- Suffrages exprimés : 38

Elus Titulaires : Mme Anne DUBAUX - Mme Christine TERRIER - Mme Brigitte PETITJEAN

Elus Suppléantes : Mme Frédérique VIGNON - Mme Bernadette LECAILLON.

NOEL

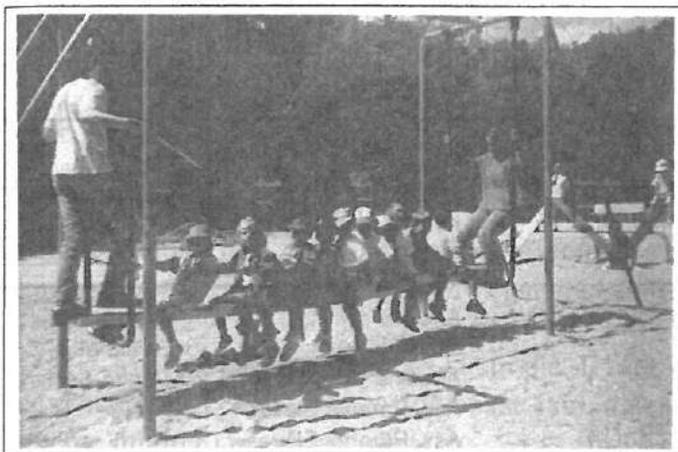
Cette année, la fête de Noël doit se dérouler le jeudi 16 décembre après-midi, avec la visite du Père-Noël distribuant les jouets offerts par la Municipalité et les bonbons de l'Association de Parents d'Elèves.

Un bon après-midi pour les petits.

La Directrice.

Animations - Loisirs.

La Garderie Municipale.



Nous aurions pu penser que le mauvais temps de juillet serait celui d'août. Mais fort heureusement, il en fut autrement. Ainsi 100 enfants âgés de 4 ans à 12 ans, encadrés de 15 animateurs très volontaires, ont pu participer aux différentes activités proposées.

La session s'est déroulée de façon très fluide et rapide après un début de centre très tranquille, avec différentes activités calmes (travail manuel, petite promenade), il y eut pour tous différents campings de 1 nuit échelonnés sur la 2ème semaine au Breuil (avec visite des maréchaux la nuit et la soirée des étoiles filantes). Ensuite, le point le plus grandiose s'est déroulé en milieu de session. C'est ainsi que les grands et moyens ont sillonné nos campagnes allant de village en village en vélo, pour dormir soit dans une ferme (Lacroix), soit sous tentes (Villers et Seuzey), soit dans un gîte (Ranzières). Pendant ce temps, les petits découvrent la nature, les fontaines, le parcours pédagogique durant trois jours.

Aux dires des enfants ayant participé à la randonnée, ils ont un souvenir mémorable, car celle-ci s'est bien passée.

N'oublions pas les autres activités, telles que la sortie bateau, la visite du Musée de la Bière, la pêche, le mini-golf et sans oublier les activités manuelles et un superbe spectacle.

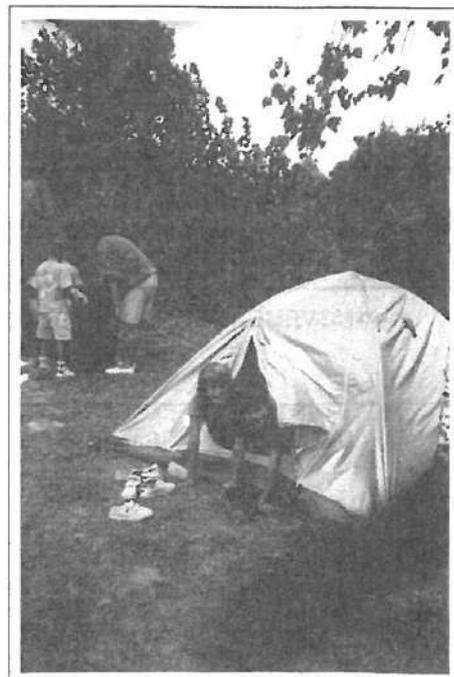
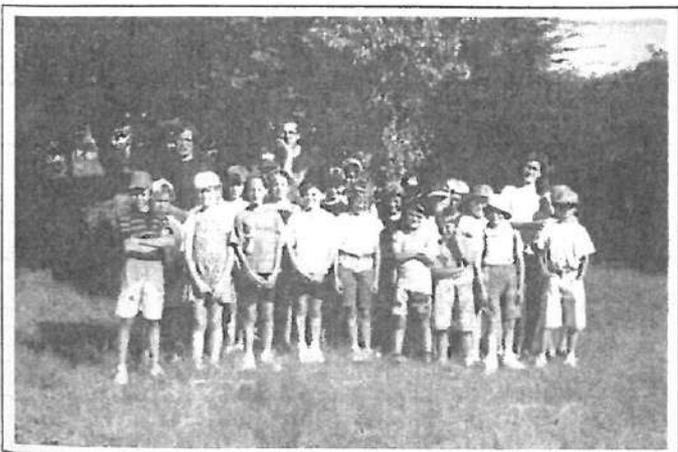
De plus nous avons eu la joie d'accueillir un groupe de Verdun pour camper derrière le centre.

Finalement, ce centre fut très positif pour tout le monde et surtout enrichissant, tant au niveau des enfants, au niveau des animateurs, qu'à mon niveau. Les années se suivent et ne se ressemblent pas, fort heureusement.

Le centre s'est terminé sur la découverte d'oiseaux très spéciaux et d'un jeu de l'oie à Saint-Marcel où il fait bon y découvrir la nature entière.

J'espère bien sûr et avec l'accord de tous, pouvoir vous retrouver tous afin de vivre une nouvelle expérience parmi vous et comptant sur le dévouement des parents, élus, chauffeurs, personnel municipal toujours présents.

PATRICIA



Calendrier des manifestations 1994 (Réunion du 29/11/93).

JANVIER	Samedi 8 Samedi 8 Courant Janvier Courant Janvier	Vœux + Médailles Galette des Rois Séance de Cinéma Loto	Foot Anciens Ass. Parents Elèves Ass. Parents Elèves	Stade Centre Social
FÉVRIER	Samedi 6 Dimanche 13 Samedi 24 Courant Février Courant Février Courant Février	Goûter Gala Conférence Sicile Concours de Dessin Patinoire Mardi-Gras	Anciens Judo Anciens Ass. Parents Elèves Ass. Parents Elèves Ass. Parents Elèves	Centre Social Salle Fêtes Centre Social
MARS	Samedi 19 ou 26 Courant Mars Dimanche 13 Courant Mars Courant Mars Courant Mars	Repas dansant Elections Cantonales Mi-Carême Sortie Ski (suivant inscriptions) Spectacle enfantin Vente des Oeufs Pâques	Foot Anciens Ass. Parents Elèves Ass. Parents Elèves Ass. Parents Elèves	Salle Fêtes Salle Fêtes Centre Social
AVRIL	Jeudi 28 Courant Avril Courant Avril	Journée de la Forme Aménagement et balisage d'un sentier pédestre. Pique-nique en forêt.	Anciens	Salle Fêtes
MAI	Jeudi 12 Dimanche 29 Courant Mai Courant Mai	Expo-Vente Randonnée Baptême de l'Air Promenade à Poney	Anciens Cyclo Loisirs	Salle Fêtes Salle Fêtes
JUIN	Courant Juin Vendredi 10 Vendredi 24 Courant Juin Courant Juin	Course Cycliste Assemblée Générale Assemblée Générale Initiation Voile à Madine Les Olympiades (jeux et épreuves sportives)	Cyclo-Loisirs Foot Judo Ass. Parents Elèves Ass. Parents Elèves	Salle Fêtes Foot Salle Fêtes
JUILLET	Mardi 13-Merc. 14 Courant Juillet	Fête des Verrats Voyage à Walibi	Comité des Fêtes Ass. Parents Elèves	Salle Fêtes
AOUT	Lundi 13	Challenge Janton	Foot	Stade
SEPTEMBRE	Samedi 10	Fête à Dugny		
OCTOBRE				
NOVEMBRE	Vendredi 11 Samedi 19 Dimanche 27	Banquet Repas Dansant Banquet	Anciens Combattants Foot CCAS	Salle Fêtes Salle Fêtes Salle Fêtes
DECEMBRE	Samedi 3 Dimanche 4 Samedi 10	St-Nicolas - Loto Thé Dansant Sainte-Barbe	Comité des Fêtes Comité des Fêtes Fours à Chaux	Salle Fêtes Salle Fêtes Salle Fêtes

Un "Coin Jeunes"

Ou ?... Pourquoi ?... Quand ?... Comment ?...

Avant tout, il faudrait dire, comment ? Certains parents s'étonnent sur le fait qu'aucun lieu de rencontres ne soit mis en place pour accueillir les jeunes, surtout pour les 14 / 18 ans.

C'est vrai qu'à cet âge, où l'on sort de la jeune enfance pour entrer à l'âge ado, on aimerait se retrouver entre copains, dans un local bien à soi pour des moments d'amitié, écouter de la musique, se défouler sur quelques jeux d'intérieurs etc... faire également des activités (pourquoi pas ?).

Mais voilà, tout n'est pas si simple. Il faut savoir que dans une commune lorsqu'il est décidé d'un lieu de rencontres, ces rencontres doivent se faire **dans le cadre d'une association** donc structures et encadrement (même minime) par des adultes.

Ceci dit, bien des questions se posent :

*** Qui doit provoquer la création de cette association ?**

Les jeunes eux-mêmes.

*** Comment fait-on pour mettre en place cette association ?**

Pas simple en effet pour des jeunes d'établir des textes, les parents devront donc s'investir dans ce projet et la Mairie est ouverte pour tous renseignements.

Pour soutenir et aider les jeunes dans leur réalisation, pourquoi ne seraient-ils pas encadrés par des associations déjà bien en place dans la commune ? Je pense aux Parents d'Elèves, au Comité des Fêtes, à la Commission Municipale Sports, Fêtes et Loisirs (que je me permets de citer sans les avoir consultés... Mea culpa...).

Jeunes et parents, provoquez ces rencontres.

Résumons :

1) Un lieu de rencontre ne peut se mettre en place sans qu'il y ait création d'association (de plus le local doit répondre aux normes de sécurité).

2) Les adolescents doivent être "chapeautés" par les adultes (je n'ai pas dit "chaperonnés") mais aimeront cependant garder leur liberté.

3) Les parents devront superviser, voir assurer, la gestion de l'association (il faut y penser).

4) Pour une réalisation plus facile du projet, contacter d'autres associations.

Alors, vous les jeunes qui voulez et avez besoin d'un endroit sympa pour vous retrouver, investissez-vous dans cette aventure, soutenus par vos parents et aidés par la Mairie pour les démarches administratives.

Manifestez-vous, nous vous attendons et bientôt (si vous le voulez) nous en reparlerons... car la porte reste ouverte à toutes les suggestions.

... Ensuite, nous parlerons "local" ...

Ils ont été à l'honneur.

L'après New-York...



Amis Sportifs de DUGNY :

Peut-être n'aimez-vous pas la course à pied ; mais je voudrais malgré tout vous remercier pour l'aide que vous m'avez apportée pour réaliser mon rêve de Marathonien.

Courir avec **rente mille personnes de toutes catégories sociales, politiques ou de couleur de peau différente**, et cela devant **des millions de spectateurs**, est vraiment fabuleux.

Sport essentiellement individuel, la course à pied n'en demeure pas moins une activité physique où l'on côtoie, à mon avis, l'une des plus grandes qualités de l'être humain, je veux parler de l'humilité. J'aurai toujours devant moi **la vision de cet homme en fauteuil roulant**, m'offrant son bidon d'eau dans la traversée d'HARLEM, en pleine canicule... ! *Sans commentaire... !*

Et que dire de notre passage, nous coureurs, dans tous ces quartiers de NEW-YORK où **la richesse cache malheureusement beaucoup de pauvreté et de misère...**, et, quand je vois à NEW-YORK ou ailleurs **tous ces handicapés faire également "leur Marathon"**, et par la même, **lutter contre le destin et l'adversité**, je me dis que moi, valide, je suis un "verni" !

Alors, comme prévu initialement, et en égard à l'élan de sympathie que vous avez manifesté lors de la vente de mes "Pin"s de NEW-YORK, **je remettrai une grande partie des bénéfices à l'enfance handicapée.**

J'aurai beaucoup de choses à vous raconter sur ce voyage au demeurant extraordinaire, mais ce sont des joies et des plaisirs personnels et intérieurs que ma modestie ne me permet pas d'exprimer ici. Sachez toutefois que je me suis classé 1767ème sur 30000 participants et 60ème de ma catégorie (Vétéran 2), résultat que j'estime satisfaisant, l'essentiel du sportif amateur n'est-il pas de participer ?...

Je terminerai en remerciant une nouvelle fois tous les généreux sponsors qui m'ont aidé à réaliser mon rêve. Je ne nomme personne, ils se reconnaîtront.

Amitiés sportives à toutes et à tous.

Daniel CATTANT

QUATRE MÉDAILLÉS

C'est lors de la commémoration du 11 Novembre que quatre membres de l'Association des Anciens Combattants de Dugny ont reçu la Croix de Combattant.

Après une allocution de Mlle COLOMBO, Maire de Dugny retraçant leur carrière militaire en A.F.N., les récipiendaires reçurent leur décoration de M. MÉCHIN, Conseiller Général.

Nos félicitations à
GUILIANI Michel
HENRY Gilbert
LECIERGE Georges
POLLIN Robert.



FOURS À CHAUX DE DUGNY.

32 Médaillés du Travail parmi lesquels :

Messieurs

HOFF Jean
ANTOINE Georges
GUILIANI Michel
CATTANT Daniel
DEBAELE Jean-Marie
DOYEN Jean-Paul
LOMBARD Bruno
Mme PÉRIDONT Françoise



Les médailles ont été remises par Monsieur REDHEUIL, Directeur Général du Groupe Lhoist et Mademoiselle COLOMBO, Maire de Dugny, le samedi 4 décembre 1993 au centre Social, au cours d'une cérémonie organisée par la Direction des Fours à Chaux.
Félicitations aux médaillés.

UN SAPEUR-POMPIER A L'HONNEUR

Le 26/09/1993, M. le Sous-Préfet de Verdun, assisté de M. MÉCHIN, conseiller général, de Mme le Maire, du Conseil Municipal et des Pompiers de Dugny actifs ou retraités, a remis à M. Claude DELORME la médaille d'honneur des sapeurs pompiers, catégorie argent, une juste récompense pour ses efforts et son dévouement constant et volontaire au sein du corps local dans lequel il était entré le 01/03/1974.
Félicitations à M. Claude DELORME qui, depuis vingt ans, consacre de nombreux moments de son existence - pris à sa famille et surtout à son temps de loisir - au service de la collectivité.



Vous avez la Parole.

La Poste communique...

LES BOITES AUX LETTRES NORMALISÉES

La Poste assure la distribution du courrier ordinaire en le déposant dans la boîte aux lettres du destinataire.

Un arrêté interministériel du 29 juin 1979 rend obligatoire pour toute habitation construite après cette nouvelle date l'installation de nouvelles boîtes plus spacieuses, protégeant le courrier des intempéries et des dégradations. Ces boîtes doivent être conformes à la norme AFNOR (Association Française de Normalisation).

La Poste souhaite lancer auprès de ses clients une campagne favorisant l'achat de ces boîtes aux lettres.

Cette campagne concerne les habitations qui ne possèdent pas de boîtes aux lettres normalisées.

Les usagers intéressés dans le cadre de l'OPAH (ravalement des façades) peuvent prévoir l'incrustation de la boîte dans le mur de la façade.

SES SERVICES FINANCIERS

Dans le cadre du développement de ses services financiers et après une expérience concluante sur le département, la Poste a mis en place un réseau de conseillers financiers dont le but est d'apporter un soutien aux bureaux de Poste.

Par leur présence sur le terrain ils répondent aux besoins de la clientèle.

Madame Christelle DEVAUX,

conseillère financière sur notre commune,

peut sur votre demande auprès du Receveur,
vous rendre visite ou vous recevoir au bureau de Poste.

Le Receveur des Postes,
G. THERY

Carrières et Fours à Chaux de Dugny S.A.

DEPOUSSIÉRAGE

Dugny, le 30 novembre 1993

Afin d'aborder l'avenir avec un outil industriel adapté et performant, conscients de l'importance que prend, et prendra, en cette fin de siècle, la protection de l'environnement, nous avons voulu aller de l'avant et avons décidé d'investir dans un dépoussiérage.

Nous aurions pu, comme notre autorisation nous le permettait, laisser la situation en l'état ; mais notre politique a toujours été d'anticiper et de nous adapter. C'est pourquoi, malgré les conditions économiques actuelles difficiles, nous avons lancé ce lourd investissement correspondant à la première étape de la filtration des fumées de nos fours.

Les travaux ont débuté fin septembre 1993. Ils consistent à :

- détruire, là où sera implanté ce filtre, certaines installations vétustes qui n'étaient plus utilisées,
- implanter un filtre à manche relié à une nouvelle cheminée d'exhaure et capable de traiter plus de la moitié des fumées émises,
- raccorder les 4 fours de la 4ème batterie à ce filtre. (*)

Un filtre à manches est un appareil que traversent les gaz à traiter, équipé de manches en tissu spécial, qui laisse passer les gaz et retient les poussières; à la sortie du filtre, les gaz sont parfaitement propres. Ce procédé, particulièrement efficace, est utilisé pour traiter les effluents gazeux dans l'industrie.

Cette nouvelle installation doit démarrer fin février 1994. A partir de là, progressivement, au fur et à mesure de leur démarrage, tous les fours de la 4ème batterie s'y raccorderont.

Compte tenu de la baisse du marché de la chaux, la 5ème batterie restera normalement arrêtée et, dans ces conditions, c'est la plus grande partie de l'outil de production utilisé qui sera dépoussiérée en 1994.

Le Directeur,
M. SEBIRE

(*) Nota : L'usine a 3 batteries de 4 fours chacune et en 1994, seuls 5 fours tourneront sur 12.

Histoire... de politesse.

"En août dernier, je reçois, en mairie, la visite de Mickaël qui m'explique qu'il pourrait être dispensé de service national pour raisons familiales mais qu'il n'y tient pas. Il aimerait seulement que je l'aide à être incorporé pas trop loin de sa famille. Je lui promets de faire tout mon possible pour lui donner satisfaction. Ce n'est pas simple car ma requête adressée aux autorités militaires doit remonter jusqu'au Ministère de la Défense à Paris.

En octobre, nouvelle visite de Mickaël. Que vient-il me redemander ? ... Rien... Il profite de sa première permission, après un mois de classes, pour venir me dire "merci" car il a été affecté dans une garnison de Verdun.

Qui dira encore que les jeunes d'aujourd'hui ne connaissent plus la politesse ?

A. COLOMBO

Critiques.

M. et Mme VAILLANT Eric
14, Rue des Vignes
55100 DUGNY

DUGNY, le 20 octobre 1993

Chers lecteurs, chères lectrices,

Suite à la réunion du conseil municipal du 19 octobre 1993, j'apprends que l'on me refuse l'achat d'un terrain que je voulais acquérir ; celui-ci se situant : Rue des Vignes en-dessous du châtea d'eau, en mitoyenneté avec ma parcelle. La commune s'en réserve l'aménagement en espace vert ; soit !

Faudrait-il avant de se réserver autant d'ambition, commencer déjà par entretenir les terrains invendus dans le lotissement La Redoute et aménager la parcelle de jeux des enfants, Place des Cytises.

Alors Mesdames et Messieurs les Conseillers, qui en partie m'ayant refusé l'achat de ce terrain, qu'attendez-vous... ?

LES ENFANTS GRANDISSENT VITE !

Veillez recevoir, chers lecteurs et lectrices, mes sincères salutations.

E. VAILLANT

Lors de la réunion du 19 octobre 1992, le conseil a, en effet, refusé la cession du terrain à M. et Mme VAILLANT.
Un seul conseiller municipal s'est prononcé en faveur de la vente.

Ça bouge à Dugny.

Départ en retraite de Mademoiselle COLOMBO.

ENSEIGNER... FORMER... INSTRUIRE... EDUQUER...

Telle fut la lourde tâche accomplie par Mademoiselle COLOMBO pendant plus de 30 années passées au service de l'Education Nationale, mais surtout 30 années d'une vie consacrée entièrement à l'éducation de vos enfants...

Ajoutez à ces 30 années beaucoup de conscience professionnelle, d'expérience pédagogique et vous obtenez un palmarès des plus éloquent, où les récompenses et les distinctions se disputent une large place.

A FEMME D'EXCEPTION...

CARRIERE EXCEPTIONNELLE...

1951	1er Prix Cantonal du CEP
1957-58	1ère année de formation professionnelle à l'Ecole Normale d'Instituteurs à Bar-le-Duc.
1958-60	1ère Nomination à l'Ecole de garçons des Islettes.
1960	Retour à Dugny.

* Enseignement dispensé pendant 33 années aux élèves de CE 2, puis CM 1 (parfois les 2 classes en même temps).

* Adjointe successivement aux directrices ou directeurs suivants :

- M. RICHARD
- Mme RICHARD
- M. JACOBEE
- M. ROUYERE.

En 1968, les autorités académiques choisissent Mademoiselle COLOMBO pour encadrer la formation des futurs maîtres. Sa classe est retenue comme classe d'application de l'Ecole Normale de Bar-le-Duc. Classe dans laquelle sont accueillis des Normaliennes et des Normaliens, à qui elle fait partager son expérience pédagogique. Parmi ces normaliennes et normaliens :

- Martine BRIER
- Martine HENRY
- Philippe WILLAUME
- Mme BRUNELLA

qui ont habité ou résident encore dans notre commune.

Au tableau d'honneur, récompenses et distinctions :

- 1966 Mention honorable
- 1988 Médaille de Bronze
- 1977 Chevalier des Palmes Académiques
- 1989 Officier des Palmes Académiques.



Mais la plus belle récompense :
- celle que l'on n'accroche pas aux murs
- celle que l'on gardera toujours au fond de son cœur,
c'est sans nul doute, tous les enfants du village qui la
lui ont offerte lors de son départ.

... *Chacun une fleur cachée derrière son dos,*
... *Les regards chargés d'émotion, de malice,*
... *La bouche en cœur.*

Ils étaient TOUS venus pour lui chanter avec justesse
"Adieu Monsieur le Professeur".

Tous présents, avec cette impatience qui caractérise
si bien les enfants de terminer la chanson avant de la
commencer pour aller plus vite l'embrasser et lui
remettre leurs cadeaux.

Cette complicité des enfants avec leur institutrice
était pour tous ceux qui assistaient à cette cérémonie,
une véritable preuve d'amour.

Heureuse retraite Mademoiselle.



C. JUIF

Une nouvelle institutrice pour le CM 1.

Cette année, à la rentrée des classes, les élèves du CM 1 ont fait connaissance avec leur nouvelle institutrice
Madame Maryelle WALNER.

Mariée à Eric WALNER, dont la famille honorablement connue, a longtemps résidé au Château - Rue
Parmentier à DUGNY, âgée de 31 ans, 2 enfants de 4 et 2 ans, Madame WALNER enseigne déjà depuis 7 ans.

En postes successivement en Meurthe-et-Moselle, à Lacroix-sur-Meuse, Madame WALNER nous a déclaré
avoir pris ses nouvelles fonctions à DUGNY avec grand plaisir.

L'ambiance chaleureuse de ses collègues ainsi que l'excellent accueil que lui ont réservé les parents d'élèves,
lui font apprécier notre village, dans lequel elle espère bien rester le plus longtemps possible pour enseigner.

C. JUIF

...Du nouveau à la Boucherie.

Installée depuis de nombreuses années, une famille très sympathique et honorablement connue de nous tous, Monsieur et Madame PIQUET, ont cédé leur commerce depuis le 1er Novembre dernier.

Originaires des Ardennes (VIREUX-WALLREAND), Monsieur et Madame HUSSON, ainsi que leur fils Loïc, ont décidé de venir s'implanter à DUGNY. Nous ne pouvons que les féliciter de leur choix qui assure le maintien au village d'une boucherie traditionnelle.

Un premier contact bien agréable avec ce nouveau couple nous a permis de connaître leurs projets immédiats et futurs, notamment lancer les spécialités ardennaises (Jambon d'Ardennes, Saucisson de Sanglier en Saison...) et surtout développer le rayon traiteur.

**POUR TOUTES LES GRANDES OCCASIONS OU ÉVÉNEMENTS
MARQUANT LA VIE FAMILIALE
(anniversaire, mariage, communion).**

**N'HÉSITEZ PAS À COMMANDER VOS REPAS
AUPRES DE VOTRE BOUCHER,
QUI PAR SON EXPÉRIENCE ET LA QUALITÉ DE SES PRODUITS
GARANTIRA LE SUCCES DE LA FETE.**

Noël, le Réveillon de Fin d'Année sont déjà très proches...

Un très grand choix de plats fins ou préparés sont à votre disposition :

*Foie gras maison - Saumon fumé - Ballottine - Pâtés fins - Tourtes variées, escargots...
ou tout autre plat préparé à votre demande et sur commande.*

*Le plus bel accueil de bienvenue au village que vous puissiez leur faire
est de leur rendre visite.*

*A deux pas de chez vous,
la qualité, la diversité des plats, les petits conseils... vous attendent chez*

*M. et Mme HUSSON,
à qui nous présentons tous nos Vœux de Réussite.*

C. JUIF

Etat Civil.

NAISSANCES

Romain ROUYERE	10 Février 1993 à VERDUN
Laurie LEMOINE	07 Mars 1993 à VERDUN
Axel RENAUD	26 Mars 1993 à VERDUN
Cathia BOEUF	04 Avril 1993 à VERDUN
Benoît WILLEMIN	28 Avril 1993 à VERDUN
Florian PICHELIN	1er Juillet 1993 à VERDUN
Mike FRECHE	20 Juillet 1993 à VERDUN
Geoffrey PHILIPPE	28 Juillet 1993 à VERDUN
Jeanne BAUGNON	1er Août 1993 à VERDUN
Thomas FRANÇOIS	04 Août 1993 à VERDUN
Mélisiane OCHS	06 Août 1993 à METZ
Pierre-Emmanuel BAUMIER	09 Novembre 1993 à VERDUN
Marion TOUSSAINT	30 Novembre 1993 à VERDUN
Jean-Charles LOMBART	1er Décembre 1993 à VERDUN

MARIAGES

PHILIPPE Pascal et POINSIGNON Valérie	le 16 Juin 1993
D'ALMEIDA Antoine et LAURENT Marlène	le 17 Juillet 1993
TINTI Emmanuel et DROUET Isabelle	le 28 Août 1993

DÉCÈS

MAURICI, veuve SCARFO Maria	le 09 Avril 1993 à DUGNY
HOFBAUER Jacques	le 18 Mai 1993 à VERDUN
PIERRON, veuve ROSTAINE Simone	le 24 Mai 1993 à COMMERCY
MARTINATI Sylvain	le 30 Juin 1993 à DUGNY
AUGUSTIN épouse REINHARDT Elinor	le 17 Juillet 1993 à DUGNY
KOVAC Marie	le 23 Septembre 1993 à VERDUN
WARIN épouse CEGLAREK Françoise	le 25 Octobre 1993 à DUGNY
CEGLAREK Edouard	le 25 Octobre 1993 à DUGNY
LEROY Lucien	le 09 Novembre 1993 à VERDUN
GURDAK Jean	le 13 Décembre 1993 à VANDOEUVRE

(54)

*Le Maire
et les Membres
du Conseil Municipal
vous présentent
leurs Meilleurs Vœux
de Joyeuse Fête de Noël
et une Heureuse et Bonne Année*

